

LA PRÉVENTION EST LA MEILLEURE PROTECTION

De nombreuses mesures sont mises en place pour assurer votre sécurité et celles des bénévoles.

Avisez-nous si :

- **Vous êtes de retour de voyage** – La consigne d'isolement volontaire de 14 jours suivant votre arrivée doit obligatoirement être respectée.
- **Vous souffrez** de fièvre, de toux, de difficultés respiratoires et d'autres symptômes grippaux.

LA MAJORITÉ DES ACTIVITÉS ET DE SERVICES DU CABB

SONT REPORTÉS JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

Services maintenus en date du 15 mars 2020 :

- **Accompagnement-transport pour les rendez-vous essentiels**
(rendez-vous médicaux et épicerie)
- **Livraison de popote roulante et de mets congelés**
- **Aide à l'impôt et à la rédaction de formulaires**
- **Écoute et info-références téléphoniques**

Éléments à vérifier auprès des bénéficiaires :

1. Le service prévu (telle date) est-il toujours requis?
2. Avisez-vous rapidement au 450 655-9081 si la situation change.
3. Sachez que des mesures additionnelles préventives sont mises en place par le CABB afin de prévenir les risques de contamination de la CODIV-19.
4. Pouvons-nous poser un geste quelconque pour vous aider pendant cette période critique?

Sachez aussi que :

Des mesures de prévention additionnelles sont mises en place, soit :

- L'accès aux locaux du CABB est restreint et est strictement interdit aux personnes âgées de 70 ans et plus.
- Les bénévoles âgés de 70 ans et plus sont priés de demeurer à la maison par mesure préventive. Il en va de même pour les bénévoles ayant des symptômes ou ayant voyagé dernièrement.
- Un protocole de lavage des mains strict a été établi et doit être respecté par toute personne en lien avec les activités du CABB.
- Tous les bénévoles et employés doivent respecter les normes d'hygiène et les consignes émises en fonction des actions bénévoles.



Consulter nos mises à jour régulières pour être au fait de l'évolution de la situation

- Site Internet du CABB
- Page Facebook du CABB
- Courriels du CABB